

Le 15 mars 2014

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances le samedi 15 mars 2014, sous la présidence de madame la Mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Mathieu Harkins, Jean-Claude Massie, Chantal Valois, Monique Richard et Pierre Roy. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Monsieur Martial Fortin, directeur-général et secrétaire-trésorier, Me Caroline Dion, greffière et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que monsieur Yves Lefebvre, ing, directeur des travaux publics et ingénierie de la municipalité sont également présents.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la Mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée ordinaire à 9 h 35.

RAPPORT DE LA MAIRESSE

Bonjour, chers concitoyens et concitoyennes,

Bienvenue à vous qui êtes présents aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site Internet de la municipalité pour cette troisième séance régulière du Conseil de l'année 2014 et merci de votre intérêt et de votre participation! Vos idées et votre apport nous sont précieux! Comme vous le savez, nos travaux sont captés vidéo et tous les citoyens peuvent donc suivre l'évolution des dossiers de la municipalité sur notre site. C'est un pas très important pour la démocratie.

Mais tout d'abord, permettez-moi de vous présenter les personnes présentes à cette table :

Pierre Roy, maire suppléant, conseiller responsable de l'Environnement, des Finances et membre du C.A. du Mont Avalanche ;

Mathieu Harkins, conseiller responsable de la famille et du développement communautaire ;

Monique Richard, conseillère responsable de la Culture ;

Marjorie Bourbeau, conseillère responsable de l'Urbanisme ; **je tiens d'ailleurs à la féliciter, elle a été citée dans les médias cette semaine pour son implication comme jeune femme de moins de trente-cinq ans, nouvelle élue dans le monde municipal.**

Chantal Valois, conseillère responsable des Travaux publics et membre du C.A. du Mont Avalanche ;

Jean-Claude Massie, conseiller responsable de la Sécurité publique et des Loisirs ;

Caroline Dion, greffière et **Martial Fortin**, directeur général de la municipalité.

C'est avec plaisir que je vous présente un résumé de nos activités depuis le dernier Conseil, le 22 février dernier, de même que les principaux dossiers que nous avons traités. Ce rapport vous est présenté à chaque réunion régulière du conseil municipal.

Principaux dossiers

Raccordement des égouts – Secteur Moulin/Morgan (M/M)

Lors de notre dernier Conseil, il y a 3 semaines, je me suis engagée à vous faire un rapport complet de la situation du dossier Moulin/Morgan. Il fallait d'abord rencontrer les citoyens concernés. Une assemblée d'information avait été promise aux citoyens par l'administration précédente – elle devait avoir lieu à l'automne 2013, mais elle n'a pas eu lieu. Ce sont des citoyens inquiets, voire exaspérés qui nous ont réclamé une assemblée publique.

L'assemblée publique a eu lieu le 8 mars dernier. Les citoyens s'y sont présentés nombreux. L'ancien directeur général de la municipalité, monsieur Denis Leclerc, y a fait une présentation détaillée et bien documentée que vous pouvez visionner sur notre site Internet (en page d'ouverture, sous la rubrique *Vidéos en ligne*, ou consulter dans sa version écrite, sous la rubrique *Travaux publics*). Elle relate l'historique, présente une analyse de la situation, des solutions proposées, comprenant les travaux à effectuer tant par la municipalité que par les propriétaires concernés, le financement requis et l'échéancier.

Notre volonté est de régler enfin cette situation qui traîne depuis huit ans et qui a généré des dépassements de coûts inacceptables, de compléter le travail dans les règles de l'art et que tout soit terminé et opérationnel d'ici la fin de 2014. Je vous présente donc en résumé l'état de la situation et les décisions qui découlent de l'assemblée du 8 mars. Je vous souligne la présence de monsieur Yves Lefebvre, directeur des Services techniques et de l'ingénierie, qui pourra répondre à vos questions s'il y a lieu.

1. Les citoyens concernés contestent depuis longtemps le bien fondé du mode de taxation (les taxes sont basées à la fois sur la valeur de la propriété, la superficie du terrain et le frontage du terrain - un tiers, un tiers, un tiers). Nous les avons entendus. Ce sera dorénavant une taxe à l'unité pour chaque terrain, soit un montant de 453 \$ par an pendant 17 ans qui remplacera la taxe actuelle qui varie considérablement d'une propriété à l'autre.

2. Pour que toutes les propriétés soient raccordées au collecteur sanitaire et pour que le système soit fonctionnel, il reste des travaux à effectuer qui nécessiteront un nouveau règlement d'emprunt sectoriel de 550 000 \$. La nouvelle taxe pour ces travaux sera de 335 \$ par an pendant 20 ans.

3. Point très important, la municipalité avisera chaque propriétaire dont la conformité de sa fosse septique n'est pas respectée. De plus, la municipalité avisera par lettre les résidents des secteurs Morgan-I et Morgan-II des exigences requises pour leurs pompes de fosses septiques. Ces travaux, à la charge de chaque propriétaire, devront être effectués rapidement et ce, avant la fin septembre 2014. Une inspection sera ensuite effectuée par notre service de l'Environnement. Cette étape est très importante, parce qu'on ne pourra pas effectuer le branchement des résidences tant que tous les propriétaires n'auront pas effectué les travaux requis. J'ai confiance que tous coopéreront.

4. On nous a beaucoup parlé des rejets de phosphore dans le lac Sainte-Marie. Même si ces rejets ne dépassent pas les normes, c'est trop. L'objectif, ce doit être rejets zéro – tant pour les rejets de phosphate que de nitrate. Nous allons donc mettre à jour l'étude de coûts pour la mise aux normes de notre usine de traitement des eaux usées - je sais que ça va faire des heureux – et nous allons entreprendre les travaux pour qu'elle soit non seulement efficace pour les quelques années à venir, mais qu'elle ait la capacité de raccorder toutes les propriétés ceinturant le lac Saint-Joseph.

5. Le dernier point qui nous concerne tous, c'est le financement. On se souviendra qu'en cours de travaux, il y a eu un important bris de nos conduites d'aqueduc sur le chemin du Moulin- on suppose que les plans n'étaient pas adéquats. Ça a généré des coûts très importants – plusieurs centaines de milliers de dollars. L'administration précédente aurait alors dû présenter un règlement d'emprunt pour que ces frais soient assumés par un secteur donné, ce qui n'a pas été fait. Elle a plutôt décidé d'utiliser une subvention destinée aux égouts du secteur M/M pour réparer le réseau d'aqueduc. J'ai donc décidé de demander un avis juridique et une opinion de nos vérificateurs. Leurs avis sont clairs : il est illégal d'utiliser une subvention à d'autres fins que celle prévue. C'est donc l'ensemble des citoyens qui devra assumer le coût de ces travaux. L'administration précédente a donc erré en prenant cette décision avec conséquence que nous allons terminer l'exercice 2013 avec un déficit. Je ne peux pas encore vous confirmer le montant, mais ce sera de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dollars. Je vous reviendrai avec des chiffres précis lorsque nous aurons nos états financiers vérifiés.

Je tiens à remercier tous les gens qui ont participé à l'assemblée du 8 mars – ils ont fait preuve d'une grande politesse et ils ont bien contenu leur irritation. Bien sûr, la confiance n'est pas encore rétablie, mais je suis persuadée que si nous suivons rigoureusement le plan établi pour terminer les travaux, nous pourrons enfin mettre ce triste dossier derrière nous.

Hydro-Québec

Le 26 février et 13 mars, 2^e et 3^e réunions du sous-comité « Scénarios » du Comité technique régional – Présence de M. Martial Fortin et de M. Jean-Claude Deslauriers

3 mars, Rencontre Avocats (Me Armand Elbaz et Me Felipe Morales)

Le 5 mars, Préparation de documentation - Rencontre du 17 mars avec la Conférence des Élus et journée Portes ouvertes du 22 mars

Le 6 mars, Communiqué aux médias régionaux : Un sombre anniversaire

Le 13 mars, Réunion du sous-comité technique

À venir :

Samedi, 15 mars, p.m. Rencontre du comité aviseur et présentation de notre ingénieur consultant

Lundi, 17 mars, Rencontre Président et DG de la Conférence des Élus (CRÉ – Laurentides) « *Je suis confiante, mais prudente* »

Les activités et les projets des conseillers

Plusieurs rencontres avec des citoyens et organismes

Préparation des activités de la Fête nationale, le 24 juin

Préparation du Sommet sur l'Eau

Appel de candidatures et analyse – Comité consultatif en urbanisme

Réunions – MRC des Pays-d'en-Haut

Le 11 mars, Caucus spécial – Étude d'un projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant à interdire l'implantation de grandes surfaces dans la MRC)

Le 11 mars, Conseil des Maires

Réunion Conférence régionale des Élus des Laurentides (CRÉ)

Le 13 mars, réunion du Conseil d'administration

Rencontres et développement de projets:

Chambre de commerce de Saint-Adolphe-d'Howard

Le 4 mars, Réception et assermentation des membres de l'exécutif

Grande Dégustation de Vin

Le 9 mars, Préparation d'un échéancier, budget, thème et programme, recherche de commandites...

Le 14 mars, Réunion Comité organisateur GDV: Rôles et responsabilités, Analyse et prévisions budgétaires, etc.

Rencontres – groupes et citoyens :

Le 24 février – Journée de la mairesse

Rencontre APEL Ste-Marie

Rencontre Comité CAP JEM

Rencontre citoyenne – règlements – Lacs navigables

Rencontre citoyens – Relance d'une école primaire à St-Adolphe-d'Howard

Le 4 mars – Journée de la mairesse

Demandes d'accès à l'information messieurs Roger Dumouchel et Jean-Claude Turcotte

Élections : M. Yves St-Denis, candidat PLQ Argenteuil

Un Vélo, une ville – M. Denis Desjardins

Réalisateur – Vidéos culturels – Saint-Adolphe-d'Howard – M. Benoit Liboiron

Environnementaliste, M. François Rioux – Restauration en environnement des cours d'eau et lacs

Réunions administratives :

Le 6 mars, Le point sur les réponses aux demandes d'accès à l'information

Le 6 mars, Présentation : Le point et la suite : – Dossier Terrasses St-Denis

Le 6 mars, Analyse soumissions Site Web

Le 6 mars, Forum sur l'eau – 31 mai et préparation Caucus des conseillers du 7 mars

Le 14 mars, Analyse - Liste chèques et comptes à payer, Lisette Lapointe et Pierre Roy

Le 12 mars, Rencontre Me Johanne Côté, Avocate Conseil – Différents avis juridiques

CAUCUS :

7 mars, a.m., Caucus des conseillers

Suivi du Conseil du 22 février et présentation par les conseillers de leurs dossiers et projets;

7 mars, p.m.,Caucus administratif

Préparation du Conseil d'aujourd'hui

Activités et dossiers divers :

Le 8 mars, Très bel évènement au Mont-Avalanche - Course Jeanne Legault au profit de la Fondation du Dr. Julien

Le 3 mars, Rencontre madame Catherine St-Hilaire – CPE – St-Adolphe-d'Howard « Main dans la main » Bureau coordonnateur SUJET : SÉCURITÉ AUX ABORDS DU CPE

Le 3 mars, Suivi - Avis de l'Office de la Langue française

Le 4 mars, Décision – Remboursement frais juridiques Chantal Valois

Le 7 mars, Suivi - Avis – Retour à la normale - eau potable – Terrasses St-Denis

Le 12 mars, Rencontre DG et Président du CA de la Caisse populaire Desjardins

	<p>Dates à retenir :</p> <p>Le 31 mai – Forum sur l’Eau; Les 12 et 13 juillet – La Grande Dégustation de Vin dans une formule renouvelée.</p> <p>Merci de votre attention!</p> <p>Lisette Lapointe</p>
Rés. 2014-53 Adoption de l’ordre du jour	<p>2. ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR</p> <p>Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau appuyé par la conseillère : Monique Richard et résolu unanimement :</p> <p>QUE l’ordre du jour soit adopté, tel que présenté.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
	<p>3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX</p>
Rés. 2014-54 Acceptation du procès-verbal du 22/02/2014	<p>3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2014</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins appuyé par la conseillère: Chantal Valois et résolu unanimement :</p> <p>QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2014 soit accepté, tel que présenté.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
	<p>4. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES</p> <p>Le conseil municipal a répondu aux questions.</p>
	<p>5. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT</p>
Rés. 2014-55 Acceptation des comptes	<p>5a) Acceptation des comptes réguliers et FDI</p> <p>Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy appuyé par la conseillère : Chantal Valois et résolu unanimement :</p> <p>QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 15 mars 2014, au montant de 524 210,63 \$ soit approuvée.</p> <p>QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 15 mars 2014, au montant de 115 831,61 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants dans le fonds d’administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier -- Le 15 mars 2014 --</p>

	ADOPTÉE
	6. ADMINISTRATION ET FINANCES
Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement no 766 (règlement d'emprunt pour travaux printaniers d'urgence et autres)	<p>6a) Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement no 766 (règlement d'emprunt de 275 000 \$ pour travaux printaniers d'urgence et autres)</p> <p>Conformément à la loi, la greffière Caroline Dion dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement no 766 (règlement d'emprunt de 275 000 \$ pour travaux printaniers d'urgence et autres).</p>
Avis de motion - Remplacement du Règlement no 693 (modifications à l'ordre des items à l'ordre du jour)	<p>6b) Avis de motion – Règlement remplaçant le Règlement no 693 concernant la régie interne des séances du conseil (afin de modifier l'ordre des items à l'ordre du jour)</p> <p>Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Roy qu'à une séance subséquente du conseil, un règlement remplaçant le règlement no 693 concernant la régie interne des séances, sera présenté.</p>
Dépôt rapport d'effectifs	<p>6c) Dépôt du rapport d'effectifs (embauche pour le camp d'hiver)</p> <p>Le directeur général Martial Fortin dépose son dernier rapport d'effectifs concernant :</p> <p>Xavier Sainte-Marie Animateur camp d'hiver Poste occasionnel, temps plein Taux horaire de 18,87 \$, selon convention des cols blancs Embauche le 3 mars 2014 Fin d'emploi le 7 mars 2014</p>
Rés. : 2014-56 Remboursement des frais d'honoraires professionnels juridiques à madame Chantal Valois	<p>6d) Remboursement des frais d'honoraires professionnels juridiques à madame Chantal Valois</p> <p><i>Étant donné son intérêt dans la question, la conseillère Chantal Valois déclare ne pas avoir participé aux délibérations en comité plénier et se retire des délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette question en la présente assemblée.</i></p> <p>CONSIDÉRANT les frais d'honoraires professionnels juridiques encourus par Mme Chantal Valois le 24 septembre 2013 en réponse à des allégations de conflit d'intérêts;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de rembourser à Mme Valois lesdits frais d'honoraires professionnels juridiques;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a émis un certificat de disponibilité à cet effet;</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-110-00-640 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier -- Le 15 mars 2014 --</p> <hr/>

	<p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy Appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie Et résolu unanimement, à l'exception de la conseillère Chantal Valois :</p> <p>QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le remboursement à Mme Chantal Valois des frais d'honoraires professionnels juridiques engagés le 24 septembre 2013 au montant de 1 893,25 \$;</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p> <p><i>Le conseiller Mathieu Harkins quitte son siège.</i></p>
<p>Rés. : 2014-57 Appui à l'Union des Municipalités du Québec contre le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité de Fonds Chantiers Canada</p>	<p>6e) Appui à l'Union des Municipalités du Québec contre le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité de Fonds Chantiers Canada</p> <p>ATTENDU QUE la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;</p> <p>ATTENDU QUE l'étude de l'UMQ sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2 G\$ supplémentaires au niveau actuel;</p> <p>ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47 G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;</p> <p>ATTENDU QUE ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76 % des investissements;</p> <p>ATTENDU QUE l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;</p> <p>ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;</p> <p>ATTENDU QUE le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir;</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy Appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau Et résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil municipal de St-Adolphe d'Howard appuie les démarches prises par l'UMQ et visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada; - demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;

	<p>- réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
<p>Rés.: 2014-58 Déclaration de reddition de comptes - Programme d'aide pour l'entretien du réseau routier local</p>	<p>6f) Déclaration de reddition de comptes - Programme d'aide pour l'entretien du réseau routier local</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 14 742 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy Appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie Et résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
<p>Rés.: 2014-59 Mesures disciplinaires – Monsieur Mario Montminy</p>	<p>6g) Mesures disciplinaires – Monsieur Mario Montminy</p> <p><i>La conseillère Chantal Valois se retire des délibérations et ne prend pas part au vote, étant donné son lien privilégié avec l'employé visé.</i></p> <p>CONSIDÉRANT le rapport du directeur général recommandant des mesures disciplinaires à l'encontre de M. Mario Montminy;</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy Appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie Et résolu unanimement, à l'exception de la conseillère Chantal Valois :</p> <p>QUE le conseil municipal de St-Adolphe d'Howard impose une suspension sans traitement de trois (3) jours à monsieur Mario Montminy effective à compter du 18 mars 2014.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p> <p><i>Le conseiller Mathieu Harkins reprend son siège.</i></p>
<p>Rés.: 2014-60</p>	<p>6h) Approbation de la liste des comptes de taxes en souffrance conformément à</p>

<p>Approbation de la liste des comptes de taxes en souffrance conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec et détermination des frais d'administration</p>	<p>l'article 1022 du Code municipal du Québec et détermination des frais d'administration</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la liste des arrérages de taxes municipales a été dressée au cours du mois de mars 2014;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire vendre pour non-paiement de taxes certains immeubles par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) des Pays d'en-Haut;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit déterminer les frais d'administration à ajouter à chaque matricule inscrit sur la liste;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport présenté par le Service des finances;</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau et résolu unanimement:</p> <p>QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard approuve l'état préparé par le Service des finances regroupant les propriétaires endettés pour taxes municipales envers ladite Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, le tout conformément à l'article 1022 du <i>Code municipal du Québec</i>;</p> <p>QU'un montant de 100 \$, représentant les frais d'administration, soit ajouté à chaque matricule inscrit sur la liste annexée à la présente résolution;</p> <p>QUE le montant total de la dette, à être inscrit sur ladite liste, inclut les taxes municipales, frais, intérêts, pénalités et les montants de taxes scolaires reçus des commissions scolaires concernées;</p> <p>QUE le Service des finances transmette ladite liste à la MRC des Pays-d'en-Haut aux fins de vente pour taxes;</p> <p>QUE la directrice des finances ou son coordonnateur soit mandaté pour représenter les intérêts de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en enchérissant ou en se portant acquéreur des immeubles qui n'auront pas trouvé preneur lors de la vente pour non-paiement de taxes par la MRC des Pays-d'en-Haut prévue le mercredi 11 juin 2014, à 10 h, à l'Hôtel de ville de Piedmont.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
	<p>7 TRAVAUX PUBLICS</p>
<p>Avis de motion – Règlement d'emprunt de 720 000 \$ - Achat d'un camion autopompe citerne incendie et d'une niveleuse</p>	<p>7a) Avis de motion – Règlement d'emprunt de 720 000 \$ - Achat d'un camion autopompe citerne incendie et d'une niveleuse</p> <p>Avis de motion donné est par la conseillère Chantal Valois qu'à une séance subséquente du conseil municipal, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 720 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe citerne incendie et d'une niveleuse, sera présenté.</p>
<p>Avis de motion – Règlement d'emprunt de 550 000 \$ - Travaux Moulin Morgan</p>	<p>7b) Avis de motion – Règlement d'emprunt de 550 000 \$ - Travaux secteur Moulin Morgan</p> <p>Avis de motion est donné par la conseillère Chantal Valois qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 550 000 \$ pour des travaux sur le réseau d'égout du secteur Moulin Morgan, incluant notamment deux (2) nouvelles stations de pompage intermédiaires afin de rendre le collecteur sanitaire</p>

	opérationnel et fonctionnel, sera présenté.
Avis de motion – Règlement amendant les règlements d'emprunt no 666, no 667 et no 668	<p>7c) Avis de motion – Règlement amendant les règlements d'emprunt no 666, no 667 et no 668</p> <p>Avis de motion est donné par la conseillère Chantal Valois qu'à une séance subséquente du conseil municipal, un règlement amendant les Règlements no 666, no 667 et no 668 sera présenté, pour remplacer les taxes imposées aux termes de ces règlements, et pour imposer, pour chacun de ces règlements, une nouvelle taxe, sur tous les immeubles imposables du bassin Moulin-Morgan, répartie à raison de chaque immeuble desservi.</p>
Avis de motion – Règlement imposant des normes pour la mise à niveau des fosses septiques – secteur Moulin Morgan	<p>7d) Avis de motion – Règlement imposant des normes pour la mise à niveau des fosses septiques – secteur Moulin Morgan</p> <p>Avis de motion est donné par la conseillère Chantal Valois qu'à une séance subséquente du conseil municipal, un règlement imposant des normes pour la mise à niveau des fosses septiques du secteur Moulin Morgan sera présenté.</p>
Rés. : 2014-61 Mandat pour évaluation des besoins et des procédés de l'usine de traitement des eaux usées – secteur Village	<p>7e) Mandat pour évaluation des besoins et des procédés de l'usine de traitement des eaux usées – secteur Village</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'usine de traitement des eaux usées du secteur Village atteindra sa capacité avec l'ajout des eaux grises provenant des propriétés du secteur Moulin Morgan;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire évaluer les besoins de procédé, de mises à jour des données pour la conception du procédé en tenant compte des nouvelles normes OER du MDDEFP et d'une augmentation de la capacité de l'usine de 742 mc/jr à 1200 mc/jour, et d'actualiser l'estimé des coûts pour la mise à jour de cette usine de traitement des eaux usées;</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition de DESSAU du 17 janvier 2014 au montant de 12 500 \$, taxes en sus;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a émis un certificat de disponibilité à cet effet;</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au règlement d'emprunt no 669 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier -- Le 15 mars 2014 --</p> <hr/> <p>Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois appuyé par le conseiller: Pierre Roy et résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mandate DESSAU à procéder à l'évaluation des besoins de procédé, de mises à jour des données pour la conception du procédé en tenant compte des nouvelles normes OER du MDDEFP et d'une augmentation de la capacité de l'usine de 742 mc/jr à 1200 mc/ jour, et d'actualiser l'estimé des coûts pour la mise à jour de l'usine de traitement des eaux usées secteur Village au montant de 12 500 \$, taxes en sus.</p> <p>Que cette dépense soit imputée à même le Règlement d'emprunt no 669 et que le service</p>

	<p>de trésorerie soit autorisé à effectuer les déboursés en ce sens;</p> <p>Que le directeur des travaux publics et ingénierie soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce mandat.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>				
<p>Rés. : 2014-62 Mandat d'étude environnementale – Eau potable secteur Village</p>	<p>7f) Mandat d'étude environnementale – Eau potable secteur Village</p> <p>CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau de l'usine d'eau potable du secteur Village en fonction des demandes du MDDEFP;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'UNE évaluation environnementale Phase I et une étude écologique sont requises dans le cadre de la préparation des demandes d'autorisations nécessaires en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> relatives aux captages d'eaux souterraines.</p> <p>CONSIDÉRANT les propositions reçues:</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>- WSP Canada Inc</td> <td style="text-align: right;">8 000 \$ avant taxes</td> </tr> <tr> <td>- Horizon Multi-Ressources Inc.</td> <td style="text-align: right;">8 305 \$ avant taxes</td> </tr> </table> <p>CONSIDÉRANT QUE <i>WSP Canada Inc.</i> est le plus bas soumissionnaire conforme;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a émis un certificat de disponibilité à cet effet;</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au règlement d'emprunt no 690 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier -- Le 15 mars 2014 --</p> <hr/> <p>Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois appuyé par le conseiller: Jean-Claude Massie et résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mandate <i>WSP Canada Inc.</i> à procéder à l'évaluation environnementale Phase I et à une étude écologique suivant la soumission reçue, au montant de 8 000 \$, avant taxes.</p> <p>Que cette dépense soit imputée à même le Règlement d'emprunt no 690 et que le service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les déboursés en ce sens;</p> <p>Que le directeur des travaux publics et ingénierie soit autorisé à signer toute documentation nécessaire à l'exécution de ce mandat.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>	- WSP Canada Inc	8 000 \$ avant taxes	- Horizon Multi-Ressources Inc.	8 305 \$ avant taxes
- WSP Canada Inc	8 000 \$ avant taxes				
- Horizon Multi-Ressources Inc.	8 305 \$ avant taxes				
<p>Rés. : 2014-63 Mandat d'étude hydrogéologique – Eau potable secteur Village</p>	<p>7g) Mandat d'étude hydrogéologique – Eau potable secteur Village</p> <p>CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau de l'usine d'eau potable du secteur Village;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'UNE étude hydrogéologique est requise dans le cadre de la recherche d'eaux souterraines dans ce secteur;</p>				

	<p>CONSIDÉRANT QUE les trois entreprises suivantes ont été invitées à soumissionner suivant les documents d'appel d'offres TP2014-06 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AGÉOS - Hydrophila - Richelieu Hydrogéologie Inc. <p>CONSIDÉRANT QUE la seule proposition conforme reçue est celle de AGÉOS au montant de 26 600 \$, taxes en sus;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics et de l'ingénierie à cet effet;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a émis un certificat de disponibilité à cet effet;</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au règlement d'emprunt no 690 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier -- Le 15 mars 2014 --</p> <hr/> <p>Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois appuyé par le conseiller: Pierre Roy et résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mandate AGÉOS à procéder à l'étude hydrogéologique suivant les documents d'appel d'offres TP2014-06, au montant de 26 600 \$, taxes en sus.</p> <p>Que cette dépense soit imputée à même le Règlement d'emprunt no 690 et que le service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les déboursés en ce sens;</p> <p>Que le directeur des travaux publics et ingénierie soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce contrat.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
<p>Rés. : 2014-64 Régularisation d'une servitude en faveur du lot 3 958 167 du Cadastre du Québec (121 Montée Val-de- Loire)</p>	<p>7h) Régularisation d'une servitude en faveur du lot 3 958 167 du Cadastre du Québec (121 Montée Val-de-Loire)</p> <p>CONSIDÉRANT la demande formulée par le propriétaire du lot 3 958 167 visant à régulariser en la faveur de son lot situé au 121 Montée Val-de-Loire, une servitude de puisage d'eau et de passage dont une partie de l'assiette se situe sur le lot 3 959 849 (montée Val-de-Loire) appartenant à la Municipalité;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette servitude existe depuis plusieurs dizaines d'années et que le conseil juge opportun de donner suite à cette demande;</p> <p>Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau et résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une servitude de puisage d'eau et de passage en faveur du lot 3 958 167 sur une partie lot 3 959 849 (montée Val-de-Loire), suivants les modalités et conditions prévues à l'acte de servitude préparée par Me Françoise Major, notaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.</p>

	ADOPTÉE
	8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
Dépôt de la liste des permis	<p>8a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du Service de l'urbanisme et de l'environnement;</p> <p>La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal les tableaux comparatifs des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement de janvier et février 2014 ainsi que le comparatif de février 2013.</p>
Rés. : 2014-65 Demande de PIIA numéro 2014-007, 1950, chemin du Village, lot 3 958 457	<p>8b) Demande de PIIA, numéro 2014-007, installation d'une enseigne triptyque commerciale, au 1950, chemin du Village, lot 3 958 457</p> <p>ATTENDU la demande de PIIA, numéro 2014-007, visant l'installation d'une enseigne triptyque au 1950, chemin du Village, lot 3 958 457;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);</p> <p>Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie et résolu unanimement :</p> <p>QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard refuse la demande de PIIA numéro 2014-007, pour les motifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enseigne ne présente pas un choix de couleur sobre mais contrastant avec le revêtement extérieur du bâtiment; - l'enseigne n'est pas fabriquée de matériaux nobles, tels le bois, le fer forgé ou le bronze. <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
Rés. : 2014-66 Demande de PIIA numéro 2014-008, 1999, chemin du Village, lot 4 702 593	<p>8c) Demande de PIIA, numéro 2014-008, visant l'installation d'une enseigne de 48 pouces La Petite Charrette, au 1999, chemin du Village, lot 4 702 593</p> <p>ATTENDU la demande de PIIA, numéro 2014-008, visant l'Installation d'une enseigne de 48 pouces <i>La Petite Charrette</i>, au 1999 chemin du Village, lot 4 702 593;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);</p> <p>Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau appuyé par la conseillère : Monique Richard et résolu unanimement :</p> <p>QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA numéro 2014-008, aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. que le propriétaire obtienne un permis d'enseigne; 2. que l'enseigne soit éclairée par un col de cygne; 3. que le lettrage de l'enseigne soit en relief, ou gravé à même le bois de l'enseigne; 4. que le propriétaire dépose une somme d'argent équivalent à 2% de la valeur des travaux, à titre de garantie monétaire pour le respect du PIIA.

	ADOPTÉE
Rés. : 2014-67 Demandes de PIIA, numéro 2012-018 et 2012-019, projet domiciliaire L.-J. Papineau, lots 3 957 929 et 3 957 940	<p>8d) Demandes de PIIA, numéro 2012-018 et 2012-019, projet domiciliaire L.-J. Papineau, lots 3 957 929 et 3 957 940</p> <p>ATTENDU les demandes de PIIA, numéro 2012-018 et 2012-019, pour un projet domiciliaire sur la rue L.-J. Papineau, lots 3 957 929 et 3 957 940;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);</p> <p>Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau appuyé par la conseillère : Monique Richard et résolu unanimement :</p> <p>QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard refuse les demandes de PIIA numéro 2012-018 et 2012-019, pour les motifs suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'implantation des bâtiments altère l'aspect général de la rue; 2. L'aménagement proposé n'est pas conçu de façon à optimiser la verdure et la végétation arbustive dans les espaces libres du terrain et de façon à masquer les éléments moins esthétiques liés aux opérations normales de l'établissement; 3. Le traitement particulier de la façade principale ne confère pas au bâtiment un caractère champêtre, tant au niveau du revêtement, des balcons, des colonnes, des balustrades que des lucarnes; <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
Rés. : 2014-68 Contribution pour fins de parc – Demande de lotissement pour deux lots projetés 5 457 049 et 5 457 050, au 977 chemin du Lac-Beauchamp	<p>8e) Contribution pour fins de parc - Demande de lotissement, pour deux lots projetés 5 457 049 et 5 457 050, au 977 chemin du Lac-Beauchamp;</p> <p>COSIDÉRANT la demande de lotissement visant la création de deux (2) lots projetés 5 457 049 et 5 457 050, au 977 chemin du Lac-Beauchamp, suivant le plan de subdivision préparé le 8 janvier 2014 par Richard Barry, arpenteur-géomètre, sous la minute no 5909;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la contribution pour de fins de parcs ne s'applique que sur le lot projeté 5 457 050 qui est vacant;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du directeur par intérim du service de l'urbanisme;</p> <p>Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie et résolu unanimement :</p> <p>QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard exige, conditionnellement à l'émission du permis de lotissement, à titre de contribution pour fins de parc, le versement d'une somme en argent au pourcentage exigé conformément au Règlement de lotissement.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
Rés. : 2014-69 Contribution pour fins de parc - Demande de	<p>8f) Contribution pour fins de parc - Demande de lotissement, pour deux lots projetés 5 399 781 et 5 399 782, au 2321 montée Argenteuil</p>

<p>lotissement, deux lots projetés 5 399 781 et 5 399 782, au 2321 montée Argenteuil</p>	<p>CONSIDÉRANT la demande de lotissement visant la création de deux lots 5 399 781 et 5 399 782, au 2321 montée d'Argenteuil, suivant le plan de subdivision préparé le 3 octobre 2013 par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, sous la minute no 0479;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la contribution pour de fins de parcs ne s'applique que sur le lot 5 399 782 qui est vacant;</p> <p>CONSIDÉRANT la présence de sentiers de ski de fond sur le lot 5 399 782;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du directeur du service de l'urbanisme par intérim;</p> <p>Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie et résolu unanimement :</p> <p>QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard exige, conditionnellement à l'émission du permis de lotissement, à titre de contribution pour fins de parc, la cession d'un terrain d'une superficie au pourcentage exigé conformément au Règlement de lotissement.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>														
<p>Rés. : 2014-70 Nominations au Comité consultatif en urbanisme</p>	<p>8g) Nominations au Comité consultatif en urbanisme</p> <p><i>Par souci de transparence et sans reconnaissance d'un intérêt dans la question, le conseiller Pierre Roy déclare ne pas avoir participé aux délibérations en comité plénier, et se retire des délibérations et ne participera pas au vote sur cette question en la présente assemblée.</i></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du CCU arrive à échéance et qu'il y a lieu de pourvoir à ces postes;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les citoyens intéressés ont été invités à postuler suivant un processus de sélection et que des entrevues ont été effectuées;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des recommandations du directeur du service de l'urbanisme par intérim à cet effet ;</p> <p>Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau appuyé par la conseillère : Monique Richard et résolu unanimement, à l'exception du conseiller Pierre Roy :</p> <p>QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif en urbanisme selon la durée de mandat spécifiée ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="602 2032 1222 2287"> <tr> <td>Gaétan Chartrand</td> <td>1 an</td> </tr> <tr> <td>Mathieu Jules Filion</td> <td>2 ans</td> </tr> <tr> <td>Bernard Noël</td> <td>1 an</td> </tr> <tr> <td>Sylvain St-Hilaire</td> <td>2 ans</td> </tr> <tr> <td>Guylain Verdier</td> <td>1 an</td> </tr> <tr> <td>Louise Quenneville</td> <td>2 ans</td> </tr> <tr> <td>Nicolas Bebnowsky-Roy</td> <td>2 ans</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>	Gaétan Chartrand	1 an	Mathieu Jules Filion	2 ans	Bernard Noël	1 an	Sylvain St-Hilaire	2 ans	Guylain Verdier	1 an	Louise Quenneville	2 ans	Nicolas Bebnowsky-Roy	2 ans
Gaétan Chartrand	1 an														
Mathieu Jules Filion	2 ans														
Bernard Noël	1 an														
Sylvain St-Hilaire	2 ans														
Guylain Verdier	1 an														
Louise Quenneville	2 ans														
Nicolas Bebnowsky-Roy	2 ans														
<p>Rés. : 2014-71 Adhésion aux organismes en environnement de la</p>	<p>8h) Adhésion aux organismes en environnement de la région</p> <p>CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de renouveler les adhésions à différents organismes</p>														

région	<p>environnementaux de la région afin de bénéficier de leurs ressources et expertises en environnement;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a émis un certificat de disponibilité à cet effet;</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-610-00-494 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier -- Le 15 mars 2014 --</p> <hr/> <p>Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau et résolu unanimement:</p> <p>QUE la Municipalité de St-Adolphe-d'Howard adhère aux organismes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abrinord, pour la somme de 30 \$; - CRE Laurentides, pour la somme de 120 \$ - Réseau Environnement, pour la somme de 310,43 \$ - et inscription au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) de Réseau Environnement, pour 480 \$. <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
Rés. : 2014-72 Autorisation pour assister au congrès annuel de la COMBEQ	<p>8i) Autorisation pour assister au congrès annuel de la COMBEQ</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif aux dépenses des cadres prévoit que toute dépense de congrès supérieure à 500 \$, doit être autorisée par résolution du conseil municipal ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a émis un certificat de disponibilité à cet effet;</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-610-00-419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier -- Le 15 mars 2014 --</p> <hr/> <p>Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau et résolu unanimement:</p> <p>QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard autorise madame Julie Lafontaine ou monsieur Simon Provencher, à assister au Congrès annuel de la COMBEQ, prévu les 1^{er}, 2 et 3 mai 2014, au montant de 550 \$, plus taxes;</p> <p>QUE les frais d'hébergement et de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
	<p>9. PARCS, PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX</p>

Rés. : 2014-73
Subventions à la
Société de gestion
Mont-Avalanche

9a) Subventions à la Société de gestion Mont-Avalanche

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance de la présence du Mont-Avalanche dans la communauté et désire contribuer au développement et au maintien de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a émis un certificat de disponibilité à cet effet;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-620-00-972 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier

-- Le 15 mars 2014 --

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard accorde à la Société de gestion du Mont-Avalanche pour l'année 2014, suivant les modalités de paiements prévues en annexe:

-Une subvention de 100 000 \$ pour les opérations du Mont-Avalanche, incluant une somme de 10 000 \$ pour le maintien de la passe annuelle à 30 \$ offerte aux jeunes étudiants résidents permanents de la municipalité;

-Une subvention de 45 000 \$ pour les opérations du Centre plein air;

ADOPTÉE

ANNEXE – MODALITÉS DE PAIEMENT

Fin du mois	Mont-Avalanche	Centre de Plein Air	Total
Janvier	20 000 \$	3 750 \$	23 750 \$
Février	20 000 \$	3 750 \$	23 750 \$
Mars	20 000 \$	3 750 \$	23 750 \$
Avril		3 750 \$	3 750 \$
Mai		3 750 \$	3 750 \$
Juin		3 750 \$	3 750 \$
Juillet		3 750 \$	3 750 \$
Août		3 750 \$	3 750 \$
Septembre		3 750 \$	3 750 \$
Octobre		3 750 \$	3 750 \$
Novembre	20 000 \$	3 750 \$	23 750 \$
Décembre	<u>20 000 \$</u>	<u>3 750 \$</u>	<u>23 750 \$</u>
Total 2014	100 000 \$	45 000 \$	145 000 \$

10. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Rés. : 2014-74
Demande de
subvention pour la
Fête nationale du

10a) Demande de subvention pour la Fête nationale du Québec 2014

CONSIDÉRANT l'organisation d'un événement en célébration de la Fête nationale du

	détresse (Mayday)	coordonnée par la MRC, précision sur le formateur à venir		Plus salaire et remboursement de frais, suivant la convention collective en vigueur
	Pompier 1 (pour recrues)	Formation coordonnée par la MRC, précision sur le formateur à venir	Alain Chamberland Philippe Lanthier	2 533 \$ par candidat, soit 5 066 \$ tx en sus, Plus salaire et remboursement de frais, suivant la convention collective en vigueur
	Colloque sur la sécurité civile et incendie 2014	Organisée par le Ministère de la sécurité publique	Daniel Audet	320 \$, tx en sus Frais d'hébergement, de déplacement et de repas remboursés sur présentation de pièces justificatives
	13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE			
Rés. 2014-76 Renouvellement du protocole d'entente avec la Corporation de la Grande dégustation de Vin (GDV)	<p>13a) Renouvellement du protocole d'entente avec la Corporation de la Grande dégustation de Vin (GDV)</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite le retour de l'événement de la Grande dégustation de Vin dans la municipalité;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente avec la Corporation de la Grande dégustation de Vin est échu et qu'il est nécessaire de le renouveler;</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau et résolu unanimement:</p> <p>QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard renouvelle le protocole d'entente avec la Corporation de la Grande dégustation de Vin pour les années 2014 à 2017, suivant les modalités prévues au protocole dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>			
	14. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			
	15. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR			
	Le conseil municipal a répondu aux questions.			
Rés. 2014-77 Levée de l'assemblée	<p>16. CLÔTURE À 11 h 40</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy appuyé par la conseillère : Jean-Claude Massie et résolu unanimement :</p> <p>QUE cette assemblée soit levée.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p> <p>.....</p> <p>Lisette Lapointe Mairesse</p> <p>.....</p> <p>Me Caroline Dion Greffière et secrétaire-trésorière adjointe</p>			